

**Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 17 mars 2021**

Extrait des délibérations

**Délibération relative à l'actualisation pour 2021
de la Convention d'Objectifs et de Moyens des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu la loi dite PACTE du 23 mai 2019,

Vu le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) signé le 15 avril 2019 entre le Ministre de l'Economie et de Finances et le Président de CCI France,

Vu la Convention d'Objectifs et de Moyens signée le 16 octobre 2019 par le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, le Président de CCI France et le Président de la CCI de région Auvergne Rhône Alpes,

Vu l'avis du Bureau de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 17 mars 2021.

Exposé des motifs

La Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) 2019-2021 du réseau des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes a été signée le 16 octobre 2019 par le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, le Président de CCI France et le Président de la CCI de région Auvergne Rhône Alpes.

Compte tenu du contexte économique et sanitaire, le comité de pilotage, conformément à l'article 7 de cette convention, a proposé un travail d'actualisation de cette convention afin prendre en compte les nouvelles priorités nationales et régionales et les ajustements nécessaires à des situations particulières.

Dans ce cadre, cette nouvelle version de la COM souligne que le plan de transformation voté lors de l'AG du 9 décembre 2020 de la CCIR accélère l'adaptation du réseau induite par la loi PACTE pour développer l'efficience et la qualité des services rendus aux ressortissants : mise en œuvre d'une nouvelle offre régionale de services en 2021 et renforcement de la mutualisation au niveau régional des fonctions supports ainsi qu'au niveau des quatre espaces de polarisation du réseau régional consulaire de certaines missions opérationnelles.

Il convient également d'adapter certains objectifs fixés initialement au nouveau contexte : il faut souligner, à ce titre, la multiplicité des chantiers communs ouverts entre les services de l'Etat (SGAR, DIRECCTE, DRFIP, DREAL en particulier) et le réseau régional des CCI qui ont encore renforcé le lien de confiance, ce qui conduit à considérer les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes comme un partenaire privilégié et intégré dans le relais des politiques publiques auprès du Préfet de région et des Préfets de département mais également en appui de l'action des sous-préfets à la relance.

Le document prend en compte l'accord entre le Ministre de l'économie, des finances et de la relance et CCI France du 12 octobre 2020 sur la révision de la trajectoire de la TCCI au bénéfice du réseau et sur

les engagements des CCI dans le cadre de France relance ainsi que la demande portée par le Préfet de Région d'articulation des actions de France relance et du Plan régional de relance.

Les taux d'affectation de la TCCI pour l'axe 2 (appui aux entreprises dans leur mutation) et pour l'axe 4 (représentation des entreprises) sont augmentés au regard de la réponse aux engagements du réseau des CCI dans le cadre de France Relance mais aussi de la mise en place des cellules d'accueil téléphoniques pour informer les entreprises sur les dispositifs de soutien de l'Etat.

Enfin, la gestion de transition des axes 6 (formation) et 7 (équipements gérés) est aménagée pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur le modèle économique de ces établissements. On notera que le taux de l'axe 7 (pouvant varier de 0 à 2 %) est conditionné à l'accord du Ministère de l'économie, des finances et de la relance (Direction Générale des Entreprises) qui a été sollicité par le Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.

La COM susvisée est donc modifiée par le présent document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes demande à l'Assemblée Générale d'autoriser son Président à signer avec le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes et le Président de CCI France la Convention d'Objectifs et de Moyens des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes actualisée pour l'année 2021.

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 59
Votants : 97

Voix pour : 95
Voix contre : 1
Abstentions : 1

Extrait certifié conforme
le 24 mars 2021



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND